

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, BOSSIS, REVERDY, Mmes BREGOIN, CANTON, Mrs COURTOIS, PETONNET, CHOLLET.

Absents excusés : BARREAU Dominique, BERNARD Fabienne, LE BIGOT, Harold JAVELLE.

Procuration : Valérie LE BIGOT donne procuration à Vincent BOSSIS.

Secrétaire de séance : BREGOIN Magali.

Le compte-rendu de la séance du 8 juillet est lu et adopté à l'unanimité.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE SOLUTIONS INFORMATIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;
Vu l'adhésion de la commune de Vernon à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Considérant que l'Agence des Territoires de la Vienne propose la constitution d'un groupement de commandes à ses adhérents pour l'acquisition de solutions informatiques ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence des Territoires de la Vienne a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités membres, dans un cadre mutualisé.

Il est précisé que le groupement de commandes permettrait de coordonner et de regrouper les acquisitions afin de bénéficier d'une économie d'échelle.

Le présent groupement de commandes remplacera le précédent groupement constitué par Vienne Services devenu l'Agence des Territoires de la Vienne, à l'échéance des marchés en cours d'exécution.

Aussi, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de créer un tel groupement dans les conditions principales suivantes :

Composition du groupement de commandes :

Le groupement sera constitué des collectivités adhérentes à l'Agence des Territoires de la Vienne qui auront signé la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

Objet du groupement de commandes :

Dans le cadre d'une mutualisation, il est proposé de se grouper pour l'acquisition de solutions informatiques.

Convention constitutive du groupement de commandes :

Les modalités de fonctionnement dudit groupement seront fixées au sein de la convention constitutive qui sera proposée à chacun des membres du groupement et qui est annexée à la présente délibération.

Coordonnateur du groupement :

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, il est proposé de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en qualité de coordonnateur du groupement.

Commission d'appel d'offres du groupement :

En application de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur.

Il est proposé d'approuver la création du groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la constitution dudit groupement de commandes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la création du groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques ;
- D'adopter la convention constitutive de ce groupement ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL EAUX DE VIENNE AU 1^{ER} JANVIER 2020

En Vertu de la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NotRE) les compétences communales Eau et Assainissement seront transférées à la Communauté de Communes des Vallées du Clain à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal est invité à désigner les représentants de la commune pour siéger avec les délégués communautaires, au comité syndical Eaux de Vienne dès janvier 2020 et jusqu'au renouvellement des conseils municipaux.

L'assemblée, après en avoir délibéré, désigne :

- Jean-Marie COURTOIS, titulaire
- Bertrand HERAULT, suppléant

délégués au Comité Syndical Eaux de Vienne.

PORTAIL DU MULTICOMMERCE RUE DU TRESOR

Mme DUVERGER et Mr FRUCHON, gérants du multi-commerce de Vernon souhaitent voir l'installation d'un portail pour fermer l'accès à la cour, derrière le restaurant.

Un devis a été établi par l'entreprise ROBIN, pour un portail coulissant en aluminium au prix TTC de 3 761.040 €.

L'assemblée accepte cette proposition et demande au Maire de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2313 de la section d'investissement dépense du budget multi-commerce.

DECISION MODIFICATIVE N°1 **BUDGET MULTICOMMERCE**

Afin de répondre aux besoins de financements du budget multi-commerce, il est nécessaire de prendre les décisions budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	SOMMES	CHAPITRES	SOMMES
615221 Bâtiment public	- 3 800.00		
023 – virement section d'investissement	+ 3 800.00		
	0		

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLE	SOMMES	CHAPITRES	SOMMES
2313 Construction	3 800.00	021 – virement de la section de fonctionnement	3 800.00
	3 800.00		3 800.00

COMMANDE ABRI BUS

L'abri bus situé dans le bourg de Vernon, rue des Passeurs, est en mauvais état, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Un devis a été établi par la Société Comat et Valco pour un abri en bois de 2m par 2m au prix ttc de 1 625.92 € TTC.

L'assemblée accepte cette proposition, la dépense sera mandatée sur le programme 103 à l'article 2151 du budget principal.

POSE DE FILM PARE SOLEIL ECOLE DE VERNON

Pour atténuer la chaleur dans les salles de classes de l'école, Monsieur le Maire propose d'installer un film pare soleil à l'extérieur des vitres de l'école.

L'entreprise « Monsieur Store » de Poitiers, propose la pose d'un film pare soleil sur l'ensemble des salles de classe pour un prix global TTC de 6834.00 € TTC

Etant donné le montant de la prestation, Monsieur le Maire propose de réaliser dans un premier temps les classes de GS et PS, au prix de 1 985 € TTC et de procéder à la mise en place des films dans les salles suivantes en 2020.

L'assemblée émet un avis favorable à cette proposition, la dépense sera mandatée sur l'opération 140 à l'article 21312 du budget principal.

TRAVAUX AU 15 ALLEE LEO FERRE **SUITE AU DEGATS DES EAUX**

Une infiltration dans la salle de bains du logement communal situé au 15 allée Léo Ferré, a généré des dégâts importants.

L'intervention d'un plombier et d'un carreleur est nécessaire pour procéder aux réparations.

Les entreprises PORCHERON et METAIS ont été sollicitées pour chiffrer les travaux qui s'élèvent respectivement à 2 619.84 € et 1 587.30 €.

L'assemblée valide le montant des réparations et confie au Maire le soin de procéder à la déclaration de sinistre auprès de notre compagnie d'assurance.

Questions diverses :

- Repas des aînés. Il aura lieu cette année le 8 décembre au restaurant « La Table de Vernon ». Un concert par la chorale turbulence sera donné dans la salle socio-culturelle à partir de 16 h et ouvert à tous.

- Commission voirie. Philippe REVERDY fait un point sur les propositions de voies à inscrire au programme voirie de la communauté de communes en 2020, à savoir :

- *chemin de Pied Buzin*
- *La Maleffe*
- *Route de Saint Maurice*

Le budget alloué pour notre commune est de 57 000 €.

- projet éolien ; Monsieur HERAULT informe ses collègues que la commission départementale de la nature des paysages et des sites se réunira le 10 octobre prochain pour se prononcer sur le projet éolien de la « Croix Bertrault ».

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,